

## Hypertrucage – Prenez garde! L'intelligence artificielle profite aussi aux fraudeurs

**Montréal, le 21 novembre 2023** – Dans le cadre du Mois de la littératie financière, l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») sensibilise les consommateurs québécois à l'effet que les fraudeurs sont de plus en plus rusés dans leurs approches et peuvent maintenant utiliser l'intelligence artificielle pour tenter de les convaincre de leur remettre de l'argent durement gagné.

L'hypertrucage, mieux connu sous l'expression « *deepfake* », est maintenant bien implanté dans la plupart des réseaux sociaux ainsi que sur le Web. Il permet aux fraudeurs, par exemple, de recréer avec une précision déconcertante la voix de personnalités publiques bien connues ou de vos proches, et même de produire des vidéos leur ressemblant en tout point. Les fraudeurs peuvent également façonner des personnes entièrement fictives à partir de l'hypertrucage et leur donner une vie virtuelle montée de toutes pièces en créant notamment des profils fictifs sur différents médias sociaux ou sites Web.

L'hypertrucage peut ainsi être utilisé par les fraudeurs pour faire dire n'importe quoi à n'importe qui avec pour ultime objectif de vous faire investir dans des placements totalement fictifs.

L'Autorité tient à rappeler que toute offre d'investissement, qu'elle soit faite sur Internet, au téléphone ou en personne, est une activité réglementée. L'individu ou l'entreprise qui fait la promotion d'un produit d'investissement doit être inscrit auprès de l'Autorité ou bénéficier d'une dispense d'inscription.

### Évitez et repérez les tentatives de fraude

Afin d'éviter d'être victime de sollicitation illégale, assurez-vous de prendre les mesures suivantes :

- Vérifiez que l'entreprise ou l'individu qui vous a contacté(e) est bel et bien inscrit au [Registre des entreprises et des individus autorisés à exercer](#) ou contactez le [Centre d'information de l'Autorité](#).
- Ne communiquez jamais vos informations personnelles et ne transmettez pas d'argent avant d'avoir d'abord validé la fiabilité de votre interlocuteur. Un conseil : raccrochez rapidement et indiquez à votre interlocuteur que vous allez le recontacter en utilisant ses coordonnées officielles affichées au [Registre des entreprises et des individus autorisés à exercer](#).
- Consultez les [mises en garde](#) de l'Autorité. L'entreprise ou l'individu qui vous contacte fait peut-être déjà l'objet d'une mise en garde.

Il vous est aussi possible de repérer rapidement les indices d'une fraude à l'investissement :

- **Dépôt initial minime** – On tente de dissiper vos doutes en vous demandant d'effectuer un dépôt initial minime (environ 350 \$ CA ou 250 \$ US).
- **Profits importants** – On vous promet des rendements élevés? Sachez que les fraudeurs vont souvent présenter de faux soldes de compte sur des sites Web de placement fictifs pour mieux vous convaincre.
- **Sans risque** – On vous promet des rendements élevés « garantis » sans risque ou presque.
- **Contrôle de vos appareils électroniques** – On vous demande l'autorisation d'accéder directement à votre ordinateur pour vous assister? Méfiez-vous! Abstenez-vous de donner à des étrangers l'autorisation d'accéder à distance à votre téléphone, tablette ou ordinateur.

- **Urgence d'agir** – On vous incite à prendre une décision rapidement pour éviter de passer à côté d'une « occasion unique ». Méfiez-vous des opportunités proposées dans l'urgence!
- **Retrait d'argent** – Pour gagner votre confiance et vous amener à investir davantage, les fraudeurs pourraient vous permettre de retirer une partie de votre argent, mais au bout d'un moment, ils couperont toute communication avec vous.
- **Recouvrement des pertes** – Vous recevez une offre non sollicitée pour recouvrer vos pertes, moyennant des frais? Il est pratiquement impossible de récupérer l'argent une fois transmis; quiconque vous propose une solution de recouvrement est vraisemblablement un escroc.

Apprenez-en plus sur les fraudes les plus courantes et sur les manières de [prévenir la fraude](#).

Contactez-vous pour [signaler](#) un cas de fraude à l'investissement.

L'Autorité des marchés financiers est l'organisme de réglementation et d'encadrement du secteur financier du Québec.

– 30 –

## **Information :**

### **Journalistes seulement :**

Sylvain Théberge : 514 940-2176

### **Centre d'information :**

Québec : 418 525-0337

Montréal : 514 395-0337

Autres régions : 1 877 525-0337

Site Web : [www.lautorite.qc.ca](http://www.lautorite.qc.ca)

X (Twitter) : [@lautorite](https://twitter.com/lautorite)

LinkedIn : [Autorité des marchés financiers \(Québec\)](https://www.linkedin.com/company/lautorite)